



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : APOLLO 50 SC
Nom chimique ou ingrédients(s) actif(s) : Clofentézine : 3,6-bis(2-chlorophenyl)-1,2,4,5-tétrazine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Acaricide
Usage déconseillé : Aucunes dans des conditions normales.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon
 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL
 Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48
 INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification européenne : Le produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

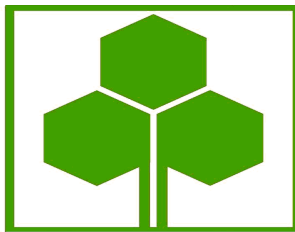
Classification : R52-53
-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement : R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Mentions obligatoires d'étiquetage

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

2 Identification des dangers (suite)

- Phrase(s) R** : R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S** : S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
 SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau
 SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison sauf dérogation possible (se reporter aux conditions d'emploi sur l'étiquette). Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudat sauf dérogation possible (se reporter aux conditions d'emploi sur l'étiquette).
 Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 6 heures après traitement - 8 Heures en cas d'application sous serre.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun(es) dans des conditions normales.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique du produit : Préparation

Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Clofentezine	500 g/l	74115-24-5	277-728-2	-----	----	R52-53 Aquatic Chronic 3;H412

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Maintenir la victime au chaud et au repos. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer si possible cette étiquette).
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin en cas de troubles. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau abondamment. Consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire la victime. Maintenir la victime au repos. Consulter un médecin.

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

4 Premiers secours (suite)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information / donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin : Pas d'antidote spécifique connu. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Non combustible. En cas d'incendie : poudre chimique sèche, vaporisation d'eau, mousse, dioxyde de carbone, sable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Dégage des fumées toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des intervenants : Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat. Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.
Procédures spéciales : Ne pas respirer les fumées. Retirer les conteneurs du feu s'il n'y a pas de risque. Refroidir les conteneurs exposés avec de l'eau pulvérisée. Ne pas rejeter à l'environnement.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions générales : Eviter le contact avec liquide. Utiliser des vêtements de protection. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

Précautions individuelles : Protection personnelle : voir rubrique 8.

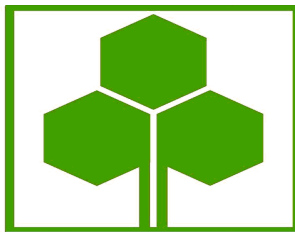
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Ne pas laisser les résidus partir vers les égouts

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Rassembler et enfermer autant de liquide répandu que possible. Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Traitement des déchets selon la législation locale. Nettoyer la quantité restante avec beaucoup d'eau.

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 13

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Bien se laver les mains après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Sensible au gel. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé. Stocker entre 0 °C et 40 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Acide acétique (CAS : 64-19-7)
VLCT (ou VLE) : 10 ppm - 25 mg/m³
(INRS)

8.2. Contrôles de l'exposition

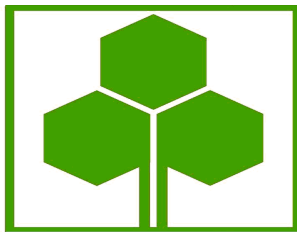
Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374) (PVC ou caoutchouc de nitrile)
- **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- **Protection de la peau** : Utiliser des vêtements de protection et des bottes résistantes aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Informations générales :

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Foncée - Rose.
Odeur	: Inodore
pH dans l'eau distillée	: 6 à 7,5
Point de fusion [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition initial [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur [20 °C]	: 6×10^{-7} Pa (20 °C)
Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité	: 1.19 (20 °C)
Solubilité	: Non applicable.
Log P (octanol/eau) à 20 °C	: Clofentezine : 3.1
Temp. d'auto inflammation [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point de décomposition [°C]	: Aucune donnée disponible.
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible.
Caractéristiques d'explosivité	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

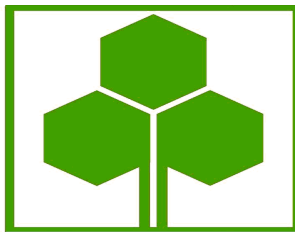
Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Ne pas chauffer.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune connue

10.4. Conditions à éviter

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

10 Stabilité et réactivité (suite)

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

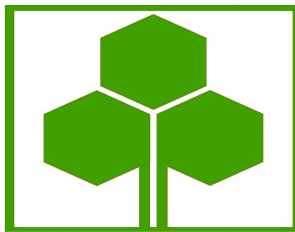
- **Toxicité aiguë** : - Orale, Rat DL50 (mg/kg) : > 5000
- Cutanée, Rat DL50 [mg/kg] : > 5000
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Non applicable (formulation aqueuse)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non irritant
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Non irritant
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Test de maximisation sur cobaye : Non sensibilisant.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non mutagène.
- **Cancérogénicité** : Non cancérogène
- **Toxicité pour la reproduction** : N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Non disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Non disponible
- **Danger par aspiration** : Non disponible

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Effets écotoxiques :**
- : Toxicité aiguë :
CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l] : > 20
CL50-96 Hrs - Bluegill sunfish [mg/l] : > 200
CL50-48 Hrs-Daphnia magna [mg/l] : > 200
Abeilles DL50 [µg] : Orale : > 587.4. Contact : > 196.5
LD50 Oiseaux [mg/kg] : Clofentezine: >3000 (Colvert)
Exposition prolongée :
72 H-NOEC- Algae [mg/l] : > 80

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

12 Informations écologiques (suite)

12.2. Persistance et dégradabilité

Clofentezine : Difficilement biodégradable.

Sol. :

Demi-vie (t1/2) =30-135 heures (pH 5.0)

Eau :

Demi-vie (t1/2) =248 heures (pH 5.0)

Demi-vie (t1/2) =34 heures (pH 7.0)

Demi-vie (t1/2) =4 heures (pH 9.0)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Clofentezine : BCF=248

12.4. Mobilité dans le sol

Clofentezine : Non mobile dans Sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information / donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

Emballage souillé : Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

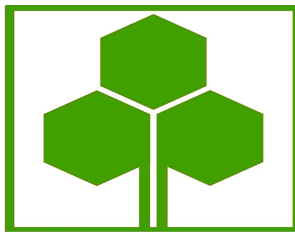
14 Informations relatives au transport

Information générale

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

14 Informations relatives au transport (suite)

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

14.4. Groupe d'emballage

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Dispositions nationales France

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

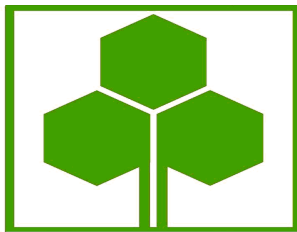
Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.

16 Autres informations

Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3 : R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3 : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

APOLLO 50 SC

Edition révisée N° : 5

Date : 29 / 1 / 2013

Remplace la fds : 8 / 12 / 2010

16 Autres informations (suite)

Révision

: Toutes les rubriques de cette FDS ont été révisées et mises en conformité au nouveau format du règlement 453/2010.

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une ma-nipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document